

qui les a sanctifiés, dès les premiers instants de leur existence, et ne se distinguent de nos frères séparés, que par des mœurs plus dissolues, par une intempérance portée aux derniers excès, et sont des objets de scandales pour ceux qui leur ont accordé leur confiance et leurs suffrages ? Combien, parmi ceux qui ont mission de nous donner l'exemple de la justice, de l'équité, de la soumission aux lois divines et humaines, n'ont pas fait le traffic des consciences, ne doivent pas le mandat dont ils s'honorait tant, aux moyens que le Ciel et la terre reprouvent ; c'est à-dire, aux parjures, à l'ivrognerie, et aux autres désordres dont ils ont été la cause ? De nos jours, une cause de la plus grande importance se plaide devant le pays. Nous ne voulons aucunement préjuger l'opinion, mais, ce que nous pouvons dire, sans crainte de nous tromper, c'est que jamais plaidoyer ne fut plus scandaleux, et plus capable de démoraliser notre peuple, et quelque puisse être le verdict, un stigmate de honte et d'ignominie ne peut manquer de s'attacher au front des accusés ou des accusateurs ; et dans tous les cas, le scandale sera d'autant plus désastreux, qu'il vient de plus haut, et que ce sont nos mandataires de l'un ou de l'autre côté de la Chambre, qui l'auront donné. Oui, de ce temps-ci, nos législateurs nous font passer par une terrible épreuve, dont nous subirons probablement longtemps les funestes conséquences.

Au moins, ceux qui sont innocents, et qui peuvent se vanter de n'avoir pas subi l'influence pernicieuse de la fortune, auront-ils le cou-